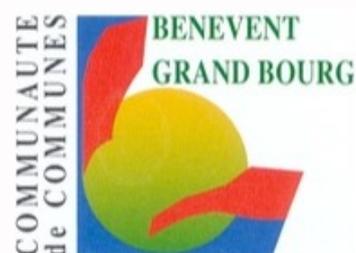


**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025**

OUEST CREUSE



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

43 communes – 25 279 habitants
1002,30 km²

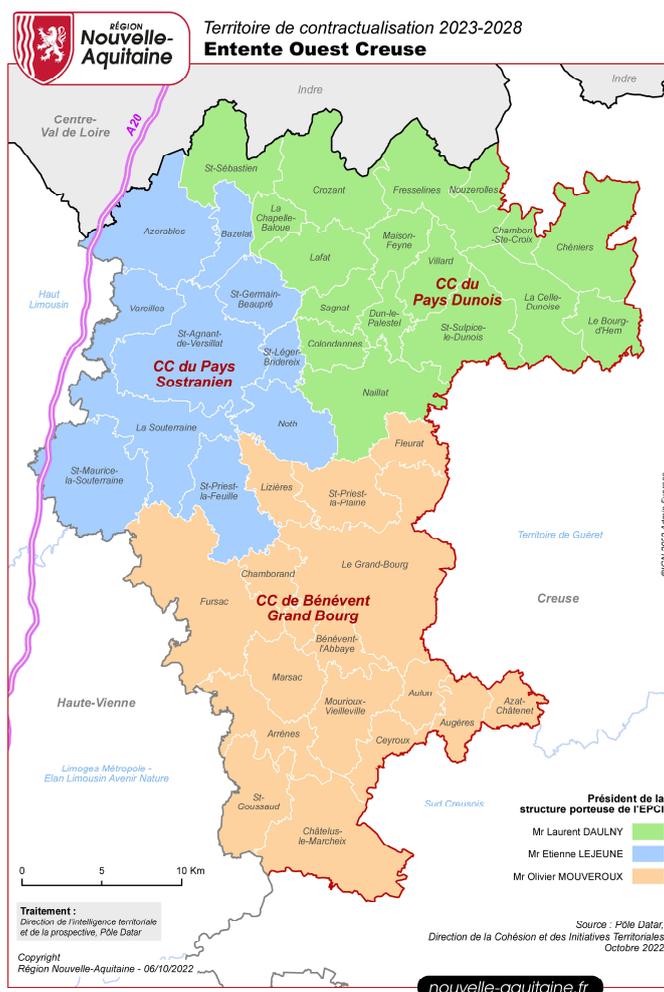
3 intercommunalités :

- 📁 la Communauté de Communes du Pays Sostranien – 10 communes
- 📁 la Communauté de Communes du Pays Dunois – 17 communes
- 📁 la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg – 16 communes

Les 43 communes constituant le territoire Ouest Creuse sont marquées de façon significative par le bassin de vie de La Souterraine. Ce bassin de vie s'étend au-delà de la Communauté de communes et couvre une partie du Pays Haut Limousin en Haute Vienne. La commune de La Souterraine constitue l'unique unité urbaine sur le territoire. Le pôle de services de la commune de Dun Le Palestel est également un point d'attraction important.

Le territoire Ouest Creuse correspond à l'ancien périmètre de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse dont la défusion a été effective au 1^{er} janvier 2020. L'Entente Ouest Creuse est depuis cette date un espace de coopération intercommunautaire. Le territoire Ouest Creuse sera le périmètre pour la contractualisation territoriale

2023/2025 ainsi que pour la programmation 2023/2027 des fonds européens LEADER/Feder.



La précédente contractualisation régionale (sur laquelle le territoire Ouest Creuse était associé avec le Pays Sud Creusois formant le territoire Ouest Sud Creusois) s'appuyait sur les enjeux territoriaux suivants :

- **ENJEU 1** : S'appuyer sur les potentiels du territoire (ressources agricoles, patrimoine naturel et culturel, initiatives associatives et solidaires...) comme source de développement local
- **ENJEU 2** : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques

Population :

Naissances – Décès en 2020 sur l'Entente : Naissances : 126 // Décès : 446

Entre 2013 et 2019, sur les 43 communes composant l'Entente Ouest Creuse, seulement 6 (Maison-Feyne, Villard, Fleurat, Saint-Priest la Plaine, Aulon, Mourioux-Vieilleville) ont vu leur population augmenter. Une population stabilisée sur les 10 dernières années qui reste vieillissante.

La densité moyenne de la population est de 25,8 habitants au km² en 2018. Hormis les communes de La Souterraine (143,8 habitants/ km²), Dun le Palestel (115,3 habitants/km²) et Bénévent-L'abbaye (71,4 habitants/km²), les autres communes ont une densité proche de la moyenne départementale (21,6 habitants/km²), voire en-dessous pour bon nombre de communes du sud du territoire. La densité de population a faiblement évolué ces dix dernières années. Il sera très intéressant d'avoir une analyse sociologique des nouvelles populations venant s'installer en Creuse suite à la crise sanitaire et à ses confinements.

Accessibilité et transport :

Deux axes routiers majeurs et performants, l'Autoroute A20 et la RN 145, qui représentent un élément de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), drainent un trafic journalier très important de véhicules. Ils permettent un accès facilité au territoire. L'ensemble du territoire est ainsi bien irrigué, puisque qu'il est traversé dans sa totalité par la RN 145, desservant l'ensemble de l'EPCI par un réseau secondaire. Ainsi, des routes départementales importantes forment un maillage cohérent et assurent dans de bonnes conditions les trajets vers le réseau urbain.

Emploi :

Le territoire Ouest Creuse comptait en 2018, 9536 emplois.

Évolution de la population active entre 2013 et 2018 :

2008	2013	2018
10061	10208	9536

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 61,5 %. La structuration de l'emploi a évolué entre 1999 et 2010 avec une diminution de la part des agriculteurs au profit des employés, des professions intermédiaires, et des cadres. Ceci s'explique notamment par la réduction de l'activité agricole au profit d'une tertiarisation de l'économie locale.

La commune de La Souterraine concentrait en 2010 3368 emplois, ce qui correspondait à 40% de l'emploi total, devant Dun le Palestel avec 878 emplois (10%) et Bénévent l'Abbaye 389 (5%).

Économie :

Le territoire présente une économie résidentielle (offre de services et maintien à domicile) et une économie de production, notamment agricole, pour laquelle la transformation qui crée le plus de valeur ajoutée, est trop souvent extérieure au territoire. Le tissu économique est essentiellement concentré sur les centres-bourgs importants. Les unités de production sont majoritairement des entreprises de petites tailles ne comptant que très peu de salariés. De plus, de nombreux chefs d'entreprise sont âgés de plus de 55 ans et devront bientôt arrêter leur activité. La reprise de ces activités, notamment dans le domaine agricole, est problématique.

Depuis plus de 20 ans, le territoire est doté d'outils de développement économique local : zones d'activités, zones industrielles, pépinières d'entreprises... Les dispositifs d'aides à

l'installation et à l'investissement pour les très petites entreprises comme la Démarche Collective Territorialisée et les Actions Economiques Territorialisées soutiennent aussi le secteur de l'artisanat et ont permis aux collectivités de s'impliquer plus avant dans la vie économique locale. Par ailleurs le dispositif d'auto-entrepreneur a permis aux acteurs locaux de créer de nouvelles activités.

Agriculture, circuits courts et de proximité :

Le dynamisme économique du territoire de la Communauté de communes se traduit également par une activité agricole importante. Bien que le territoire ne soit pas épargné par les tendances qui touchent le secteur agricole marquées par une diminution du nombre d'exploitations agricoles et l'agrandissement des exploitations existantes, l'activité agricole occupe une part significative sur le territoire. En effet, près de 70% de la superficie du territoire est agricole avec 60% de superficie toujours en herbe et 40% en terres labourables. Avec plus de 980 exploitations agricoles, 70 % de celles-ci sont des exploitations bovines représentant un cheptel d'environ 37 000 vaches en très grosse majorité de vaches allaitantes (35 254 vaches allaitantes et 1003 vaches laitières).

Le territoire agricole est donc promoteur d'une agriculture de qualité reconnue liée aux productions locales, aux labels et appellations :

- Des parcelles agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales sur une large séquence Nord du territoire.
- Une appellation d'origine contrôlée (OAP) Pomme du Limousin sur les communes de Saint-Agnant de Versillat, Bénévent l'Abbaye, Le Grand-Bourg, Marsac et Nouzerolles.
- La présence d'agriculture biologique et de producteurs en circuits-courts et des points de vente directe

Ces dernières années on peut observer deux dynamiques particulières concernant l'agriculture. D'abord, une diminution du nombre d'exploitations qui s'accompagnent de l'agrandissement des unités existantes qui ne favorisent le renouvellement des populations agricoles. Néanmoins, le territoire voit émerger des unités plus petites productrices de vente directe.

Actuellement, cette pratique reste très timide sur le territoire : 7 % seulement des exploitations agricoles utilisent ce mode de commercialisation alors que la moyenne régionale est de 10 %. Les ventes se réalisent essentiellement à la ferme, sur les marchés ou par le biais d'un commerçant intermédiaire, ce qui permet de desservir principalement la ville de Guéret et les centres bourg importants du territoire.

Patrimoine naturel :

Le patrimoine naturel constitue d'autres ressources du territoire à mettre en valeur. Le premier est un atout majeur pour le territoire, aussi bien cadre de vie de qualité que terrain de jeux à ciel ouvert permettant le développement des activités et sport de pleine nature. Quant à la culture, elle tend à être considérée comme le quatrième pilier du développement durable.

Une des premières caractéristiques identitaires de l'Ouest Creuse est la qualité de ses paysages. Au-delà de ses composantes physiques (confluence des deux Creuses et de la Sédelle, chaos rocheux, bocage...), les paysages s'imposent comme des témoignages de l'évolution des activités creuses (agriculture, foresterie...) et de leurs techniques. La qualité du patrimoine naturel de la Creuse est largement reconnue et les acteurs du territoire sont conscients des atouts paysagers dont ils disposent. Plusieurs sites proposent en ce sens une offre de loisir, une offre sportive et touristique.

Culture :

Le territoire Ouest Creuse dispose sur son territoire d'un espace ayant une capacité d'accueil et une programmation importante : le Centre Culturel Yves Furet à La Souterraine. Cette scène pratique par ailleurs une programmation décentralisée dans les communes environnantes. Le territoire est aussi bien doté pour le cinéma avec une salle pour une programmation actuelle : l'Eden à La souterraine qui est aussi ouverte au 7ème Art. L'offre culturelle bénéficie d'une implication forte des acteurs publics, privés et associatifs. Plusieurs lieux culturels sont ainsi gérés par des associations : La P'Art-queterie,...

Le territoire est également à l'origine de plusieurs évènements régionaux, notamment pendant la période estivale. On peut citer entre autres : « Jazz à la Soute », le festival du Lézart Vert (Fursac), la Fresque de Bridiers (La Souterraine), les Moutonnades bénévntines (Bénévent L'Abbaye), la Médiévale de Crozant, le Festival des Marionnettes vagabondes (Pays dunois), le cirque Plein d'air de Saint-Germain Beaupré et divers cafés-spectacles et expositions d'art (Saint Sulpice le Dunois, Fresselines, Saint-Germain Beaupré).

Tourisme :

Le territoire bénéficie du passage du Chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR 654) qui traverse le territoire du Nord au Sud. Les offices de tourisme proposent un évènementiel annuel mettant à l'honneur le Chemin de Saint Jacques et la pratique de la randonnée, la Pérégrine Jacquaire.

A pied ou en vélo, la traversée du territoire peut être réalisée par le biais d'itinérances douces. En effet, la Véloroute "Ouest Creuse" permet aux cyclotouristes de découvrir le territoire par un itinéraire adapté sur 83 Km, une des deux véloroutes présentes en Creuse.

Le territoire, de part ces caractéristiques rurales, offrent un terrain favorable aux sports, activités et loisirs de pleine nature. Bien que n'ayant pas développé d'offre ou d'infrastructure favorisant le développement de ces activités, la clientèle touristique et locale consomme ces produits en lien avec les espaces naturels.

Le territoire dispose d'une base VTT, d'un important réseau de chemin pédestres, équestres, VTT et des lieux de baignade pour les pratiques aquatiques.

Le tourisme halieutique et la pratique de la pêche sont également des activités pratiquées sur le territoire grâce à la présence nombreuse d'étangs et cours d'eau.

Actuellement, une réflexion autour du développement des activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire a été engagée. Les potentialités semblent importantes sur le territoire notamment en matière de retombées économiques. Le territoire a la capacité de drainer des flux importants de pratiquants dans les domaines de la marche (randonnée pédestre, trail, marche nordique), du vélo (route et VTT), du canoë-kayak, des pratiques équestres de pleine nature, de la pêche ou encore des pratiques de niche et/ou innovantes (escalade, grimpe d'arbres, parapente, via ferrata). Le territoire présentes des zones à potentiels (Vallée de la Creuse, Val du Thaurion, Monts de St Goussaud) et des sites identifiés et reconnus (marche à Crozant, Grimpe à Roche Galet, Pêche sur l'étang de Chaume et de la Cazine, marche et vtt au bois de Chabannes, etc...).

Afin de permettre une mesure de la vulnérabilité socio-économique des territoires, le revenu médian par unité de consommation a servi de base, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des

territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les Communautés de Communes, selon cet indicateur, sont très vulnérables. Le territoire de projet Ouest Creuse est ainsi classé en vulnérabilité forte.

Constitué par une importante majorité (84%) de zones très peu denses (une proportion élevée, à mettre en perspective avec les 34.5% en France de province), et, pour le reste, de surfaces peu denses, la configuration spatiale du territoire affiche une ruralité affirmée. En effet, la part de population rurale sur chacun des EPCI composant le territoire Ouest Creuse représente 100% (51,1 % pour la Région Nouvelle-Aquitaine).

Ce territoire connaît des problématiques d'aménagement liées à cette configuration rurale peu dense qui favorise les déplacements dans un environnement de pôles urbains aux ressources restreintes.

En outre, le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise cette stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région).

La stratégie territoriale d'Ouest Creuse repose sur les enjeux suivants :

- 1/ Renforcer le potentiel résidentiel et productif dans un territoire confronté à un déclin à la fois démographique et économique et dont l'image reste insuffisamment attractive
- 2/ Maintenir /améliorer le niveau de services et équipements et de leur accessibilité dans un territoire essentiellement rural
- 3/ Des problématiques toujours prégnantes de pauvreté et d'inégalités, des enjeux en matière de chômage (et d'insertion), de tensions en matière de recrutement sur d'autres.
- 4/ Une grande diversité de milieux naturels remarquables
- 5/ Une ressource en eau fragile
- 6/ Des marges de progrès dans la gestion des déchets
- 7/ Une mobilisation d'acteurs locaux essentiels
- 8/ Enjeu de préserver la rente environnementale, facteur d'attractivité

En réponse à ces enjeux, 4 grands axes stratégiques ont ainsi pu être définis :

Axe stratégique 1 : Favoriser l'accueil de nouvelles populations par le développement économique :

Les sous-axes sont :

Sous axe 1 : Développer l'accueil et les services aux entreprises et favoriser l'emploi lié aux mouvements de population

Sous axe 2 : Approche locale des enjeux de gestion des emplois, des compétences et de la formation (développement des filières d'excellence, École de la Deuxième chance)

Sous axe 3 : Encourager les initiatives liées à l'Économie Sociale et Solidaire

Sous axe 4 : Promotion et développement des circuits courts notamment des productions de qualité

Sous axe 5 : Maintenir et développer une offre de services de proximité

Axe stratégique 2 : Donner un territoire une nouvelle image par le tourisme, la revitalisation des centres -bourgs, la culture et le patrimoine :

Les sous-axes sont :

Sous axe 1 : Accompagner la requalification urbaine et des centres-bourgs, des friches industrielles, de renouvellement urbain et la valorisation des espaces publics

Sous axe 2 : Accompagner les nouvelles sociabilités

Sous axe 3 : Jouer la carte de la culture et de la valorisation du patrimoine comme facteur d'attractivité

Sous axe 4 : Soutenir le développement touristique, la structuration et la promotion de l'offre et développer et professionnaliser la communication touristique, notamment digitale

Sous axe 5 : Structurer les activités touristiques et culturelles pour valoriser le territoire en les inscrivant dans des projets globaux de développement

Sous axe 6 : S'engager dans une opération marketing territorial

Axe stratégique 3 : Donner une vraie impulsion à la transition écologique :

Les sous-axes sont :

Sous axe 1 : Reconnaître, faire connaître et valoriser la qualité des paysages de l'Entente

Sous axe 2 : Encourager la préservation et le développement d'éléments agroécologiques (haies, mares, etc)

Sous axe 3 : Préservation de la ressource en eau

Sous axe 4 : Développer et inciter aux pratiques liées à l'économie circulaire et au réemploi

Sous axe 5 : Favoriser toutes les initiatives permettant les économies d'énergies

Axe stratégique 4 : Faire du territoire un modèle sur la prise en charge de la transition démographique, des nouvelles mobilités et des services :

Les sous-axes sont :

Sous axe 1 : Inclure la question du vieillissement dans tous les aménagements, équipements et services

Sous axe 2 : Pallier le manque de mobilité : développer les liens rural/urbain

Sous axe 3 : Favoriser l'installation de professionnels de santé et renforcer la coordination de l'offre

L'arrivée de l'entreprise Rioland sur la commune de La Souterraine qui est entrée dans une phase productive en septembre 2022 doit permettre l'arrivée de nouvelles populations sur l'ensemble du périmètre Ouest Creuse et au-delà. Un certain nombre de ces futurs salariés (une trentaine) sont d'ores et déjà en formation. Selon les statistiques des autres sites de production de l'entreprise, 80% de femmes occupent les types de métiers proposés. Avec à terme un effectif prévu de 350 emplois, on peut donc raisonnablement envisager une hausse des services liés à la petite enfance et à la jeunesse.

On peut constater aussi que suite à la crise, de nombreux jeunes couples acquièrent des biens immobiliers, augmentant également la demande de services à court terme.

Cette stratégie est issue d'un travail de synthèse de différents exercices de diagnostic et concertation récemment conduits (données régionales, CT2RTE, projets des territoires, Contrat de ruralité...). Elle embrasse un large éventail de thématiques : du développement économique de proximité et jusqu'aux transitions écologiques, en passant par les sujets du cadre de vie (services à la population) et plus globalement l'attractivité.

A noter que, dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, territoire Ouest Creuse comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Afin de permettre une mesure de la vulnérabilité socio-économique des territoires, le revenu médian par unité de consommation a servi de base, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Les EPCI de ce territoire, selon cet indicateur, sont très vulnérables. Le territoire de projet Ouest Creuse est ainsi classé en vulnérabilité forte.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Entente Ouest Creuse** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI du territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Ouest Creuse et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein

droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président de la communauté de
communes de Bénévent Grand Bourg

Alain ROUSSET

Olivier MOUVEROUX

Le Président de la communauté de
communes du Pays Sostranien

Le Président de la communauté de
communes du Pays Dunois

Etienne LEJEUNE

Laurent DAULNY

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)